

Kazakhstan - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



Alertes et dernières minutes

ALERTE

Urgence Attentat – Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l'étranger

Date de mise en ligne le : 18 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Compte tenu du relèvement, sur l'ensemble du territoire national, de la posture du plan Vigipirate au niveau Urgence attentat, une vigilance renforcée est recommandée à l'ensemble de nos ressortissants résidant ou de passage à l'étranger.

ALERTE

Hausse des cas de rougeole

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

Plus d'information sur la fiche pratique "Rougeole".

Sécurité

Date de mise à jour le : 21 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Zones de vigilance



Dernière actualisation le 10/03/2026, information toujours valable à la date du jour

Zones formellement déconseillées

A la suite de multiples expériences nucléaires soviétiques menées dans la région, les zones au sud de Kourchatov et de Semipalatinsk présentent un taux de radioactivité particulièrement élevé. Il est formellement déconseillé de s'y rendre.

Zones de vigilance renforcée

Le reste du pays est placé en zone de vigilance renforcée.

Les zones suivantes font l'objet de restrictions à la circulation des ressortissants étrangers :

- Province de Jambyl : la partie de la délimitation administrative entre les provinces de Jambyl et Almaty située entre la ville de Gvardeiski et la bifurcation ferroviaire de Kouljabassy, à une dizaine de kilomètres à l'ouest d'Otar ;
- Province du Kazakhstan occidental : les districts de Bokeiordinski et de Jangalinski, soit tout le quart sud-ouest de la province ;
- Province de Qaraghandy : les bourgs de Prioziorsk et Goulchad, situés sur la rive septentrionale du lac Balkhach ;

- Province de Qyzylorda : la ville de Baïkonour, les districts de Karmakchinski et Kazalinsk, donc en pratique le cours inférieur du Syr-Daria jusqu'à la partie orientale de la mer d'Aral ;
- Les territoires se situant dans un périmètre de 25 km le long des frontières extérieures du Kazakhstan (et plus particulièrement de la frontière chinoise).

L'accès à l'ensemble de ces zones est soumis à autorisation (« propousk »), à solliciter préalablement auprès de la police de l'immigration.

L'obtention de cette autorisation se fait habituellement sous un délai d'une dizaine de jours.

L'entrée sans autorisation dans une zone soumise à restriction expose les contrevenants au paiement d'une amende et à des difficultés d'ordre administratif avec les autorités locales.

La plupart des sites touristiques de la région d'Almaty sont situés au sein de cette zone frontalière de restriction, et notamment :

- Le grand lac d'Almaty ;
- Les lacs de Kolsaï ;
- Le Canyon de Charyn ;
- Le lac Alakol ;
- La patinoire de Medeu ;
- La station de ski de Chymboulak.

Les autorités kazakhstanaïses ont annoncé que ces sites, ainsi que leurs routes d'accès situées dans des zones frontalières, resteraient ouverts aux touristes étrangers sans autorisation. Toutefois, il a été signalé que dans certains cas, des policiers locaux tentent de verbaliser les voyageurs. Dans le cas où cette situation se produirait, il convient de refuser de payer l'amende et de rappeler que ces sites sont ouverts à tous.

Les voyageurs souhaitant emprunter un itinéraire indirect pour se rendre sur ces lieux restent dans l'obligation, dès lors qu'ils se trouvent en zone frontalière, de solliciter une autorisation auprès de la police de l'immigration.

Risques encourus et recommandations associées

Risque sismique

Ce risque concerne pour l'essentiel le sud du pays. Rasée à deux reprises au cours du siècle dernier, la ville d'Almaty est particulièrement sujette à de forts risques sismiques. Les secousses de faible et moyenne intensité sont fréquentes dans toute la région allant de l'ouest de la Chine à l'Ouzbékistan, en passant par le Kirghizstan et le Tadjikistan.

Pour plus d'information sur la conduite à tenir en cas de séisme, consulter la rubrique « Risques naturels » de ce site. Il est recommandé de s'inscrire sur le service « Ariane », afin d'être tenu informé de la situation en cas de crise.

Délinquance

La délinquance dans le centre des grandes villes (Astana, Almaty, Chymkent) est faible. De nombreuses caméras de surveillance sont implantées dans les rues et la police locale est très présente (patrouilles pédestres et motorisées). Une vigilance accrue est néanmoins requise dans les lieux de distraction nocturne en raison de la présence d'individus alcoolisés.

Risques liés aux transports

Les accidents de la route sont fréquents et la mortalité routière élevée (2279 tués en 2024). Il convient par conséquent d'être extrêmement prudent au volant et vigilant à l'égard du comportement des autres conducteurs. Les piétons doivent également faire preuve de prudence, y compris lorsqu'ils traversent les passages cloutés.

L'accès à des régions reculées ou mal desservies doit être planifié avec soin : la circulation automobile hors des grands axes routiers peut être difficile en raison de la détérioration des chaussées et des risques climatiques. En cas d'accidents corporels et de blessures, le temps d'attente pour l'assistance médicale peut être long.

Menace terroriste

La menace terroriste, bien que peu élevée envers nos ressortissants, ne peut être écartée. Il est recommandé de suivre l'actualité au moment de son voyage et de faire preuve de vigilance pendant son séjour dans le pays.

Risques liés au contexte politique

Les manifestations et rassemblements de grande ampleur sont rares et font l'objet d'un suivi rapproché des forces de sécurité. Des accès de violence, parfois mortels, peuvent s'y produire. Il convient de respecter les consignes de sécurité des autorités et de se tenir à l'écart des rassemblements.

Risques spécifiques pour les femmes

Séjourner au Kazakhstan ne présente pas de risque particulier pour les femmes. Il convient néanmoins de respecter les recommandations générales en matière de sécurité figurant dans la présente fiche.

Baïkonour

La ville et le cosmodrome de Baïkonour sont pour partie des territoires spéciaux administrés par la Fédération de Russie. Leur accès est soumis à autorisation. Les activités de Parkour et d'Urbex y sont interdites. Les contrevenants s'exposent à des amendes, à être détenus, à faire l'objet de poursuites judiciaires. De plus, ce site se trouve dans un environnement naturel particulièrement difficile, parfois mortel.

Recommandations générales

De manière générale, il est recommandé de :

- Ne pas transporter tous ses papiers et son argent dans un seul sac et sortir avec le strict minimum ;
- Conserver en lieu sûr (dans le coffre de sa chambre d'hôtel par exemple) tout bien de valeur ;
- Toujours avoir sur soi les originaux de ses documents d'identité et de voyage, les contrôles de police étant fréquents ;
- Ne jamais ouvrir sa porte à un inconnu, quel qu'il soit (homme, femme, enfant) ;
- Ne pas se promener seul le soir dans des zones inconnues, désertes ou excentrées ;
- Ne pas avoir recours aux services des « taxis sauvages » (risque d'agression ou d'escroquerie), de jour comme de nuit, et privilégier l'usage de taxis officiels ou circuler en voiture privée, portes verrouillées.

Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 21 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Formalités d'entrée et de séjour

Les demandes de visa de long séjour doivent être déposées auprès de l'Ambassade de la République du Kazakhstan en France.

La possession d'un visa pour un pays de la Communauté des États indépendants (CEI) ne vaut pas autorisation de transit à travers le territoire des autres États membres. Un visa en règle pour chaque destination est nécessaire.

Il appartient à la personne invitante ou à l'hôtel de notifier dans un délai de trois jours ouvrables l'arrivée d'un étranger à la police de l'immigration. Chaque changement d'adresse doit faire l'objet d'une notification.

Court séjour

Le Kazakhstan a rétabli le **régime d'exemption de visa de court séjour** pour les ressortissants de **54 pays, dont la France**, depuis le **1er janvier 2022**. Le tourisme est autorisé depuis le 16 février 2022.

Les ressortissants étrangers de ces 54 pays peuvent séjourner au Kazakhstan sans visa jusqu'à 30 jours calendaires à chaque visite. Le nombre de visites est illimité. Toutefois, la durée totale de ces visites ne doit pas dépasser 90 jours calendaires sur une période de 180 jours.

L'entrée et la sortie du territoire comptent comme jours de séjour, quelle que soit l'heure d'arrivée ou de départ. Il est possible de solliciter une prolongation de séjour, au moins une semaine avant l'expiration du délai de trente jours, auprès de la police de l'immigration. Les dépassements de séjour sont sévèrement punis au Kazakhstan. Les contrevenants s'exposent à de lourdes amendes, voire à des peines d'emprisonnement.

Dans le cadre du régime sans visa, les citoyens étrangers peuvent visiter le Kazakhstan à des fins touristiques, privées et professionnelles en court séjour. Dans le même temps, les voyages d'affaires peuvent inclure des réunions et des négociations, la signature de contrats, ainsi que la participation à des conférences et des forums.

Dans le cadre des voyages sans visa, il est interdit aux étrangers d'exercer un travail ou d'autres activités rémunérées sur le territoire du Kazakhstan.

Pour les séjours d'une durée allant de 31 à 90 jours, un visa kazakhstanaï de court séjour est nécessaire.

Long séjour

Le visa long séjour peut être délivré pour une durée comprise entre 91 jours et 3 ans. Les justificatifs à produire (invitation, contrat de travail, adresse du lieu de résidence) varient selon les catégories de visas. Il convient de se renseigner auprès de la représentation diplomatique kazakhstanaïse la plus proche de son lieu de résidence.

Ce visa long séjour est à « entrées multiples ». Les détenteurs de ce visa doivent prêter attention aux échéances de sortie du territoire, qui varient selon les catégories.

Les extensions de visas et les changements de catégories de visas pourront être demandés depuis le Kazakhstan.

Il est recommandé aux étudiants, volontaires internationaux et Français devant séjourner au Kazakhstan plusieurs mois consécutifs de veiller à respecter les conditions d'enregistrement auprès de la police de l'immigration. Le non-respect de ces dispositions peut aboutir à une interpellation

et un placement en détention suivis d'une comparution au tribunal. L'expulsion, une amende et une interdiction de territoire font partie des sanctions prévues par la législation locale.

Cas particulier des mineurs

Au Kazakhstan, les enfants peuvent voyager seuls ou accompagnés d'un adulte responsable. L'accompagnateur d'un mineur, s'il n'est pas l'un de ses parents ou un tuteur légal de l'enfant, doit être muni d'une autorisation notariée de la part des deux parents avec l'indication du nom de la personne, des dates de voyage, de l'itinéraire et du but du voyage. Dans les cas où le mineur prévoit de voyager à l'étranger pendant plus de trois mois, l'autorisation doit être certifiée par les autorités de tutelle ou de curatelle. Si l'enfant part avec un seul parent, il est nécessaire d'avoir le consentement de l'autre parent.

Les enfants de six à seize ans peuvent voyager seuls sur les vols intérieurs et internationaux. Les enfants voyageant seuls doivent être munis de leur passeport et d'une autorisation parentale ou du tuteur, pour pouvoir être acceptés à bord.

Il est interdit aux enfants de moins de quinze ans de voyager seuls en train. L'accompagnateur de l'enfant, s'il n'est pas l'un de ses parents ou le tuteur légal de l'enfant, doit être muni d'une autorisation certifiée par un notaire.

Réglementation douanière

Importation temporaire d'un véhicule à moteur

L'importation temporaire d'un véhicule à moteur immatriculé en plaques de pays tiers nécessite l'obtention préalable auprès de la douane du poste-frontière de première entrée sur le territoire de l'Union Économique Eurasiatique, dont fait partie le Kazakhstan, d'une autorisation de circulation valide 6 mois sur l'ensemble du territoire de ladite Union.

Exportation d'animaux et de leurs produits dérivés y compris le caviar

Une loi sur les espèces protégées au Kazakhstan interdit la vente et l'exportation d'animaux et de produits dérivés par toute personne non mandatée par l'État ou dans le cadre de recherches scientifiques. Il est ainsi strictement interdit d'exporter du caviar d'esturgeon originaire du Kazakhstan. Les contrevenants s'exposent à de lourdes amendes voire à une peine d'emprisonnement.

Santé

Date de mise à jour le : 21 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Avant le départ

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Pour plus d'information, consulter la rubrique "La santé en voyage".

Frais d'hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

Recommandations pour la santé

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

Vaccinations

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d'un séjour à l'étranger : les maladies qu'ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu'en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d'abord s'assurer d'être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l'arrivée de certains pays.

Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :

- **Fièvre jaune** : obligatoire pour les voyageurs en provenance de zones d'endémie ;
- **Hépatite A** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Fièvre typhoïde** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Hépatite B** : en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Rage** : notamment enfants en bas âge, séjour en milieu rural ou éloigné des villes principales ;
- **Encéphalite à tiques** : en fonction des conditions de séjour.

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

Risques sanitaires

Encéphalite à tiques

L'encéphalite à tique (TBE) est une maladie virale transmise par la morsure de tiques infestées, surtout au printemps et en été. La consommation de lait cru ou de produits laitiers contaminés est aussi un mode de transmission bien que plus rare.

Les symptômes se présentent généralement en deux phases : d'abord un syndrome grippal associant fièvre, fatigue et courbatures puis des troubles neurologiques graves tels que méningite ou encéphalite (maux de tête, paralysie et confusion).

Il n'existe pas de traitement et la prise en charge est uniquement symptomatique. La prévention repose sur la protection contre les piqûres de tiques et la vaccination en cas de séjour en zone rurale ou boisée. Il est recommandé de se renseigner avant son départ auprès de son médecin traitant ou d'un centre de vaccinations internationales.

Pour plus d'informations, consulter le site Santé Publique France et le site du ministère de la Santé.

Maladie de Lyme

La maladie ou borreliose de Lyme est une infection due à une *Borrelia*, bactérie transmise par piqure de tique. Toutes les tiques ne sont pas porteuses et d'autres espèces de bactéries peuvent aussi être transmises. L'habitat naturel des tiques comprend les herbes hautes des prairies, les régions boisées et humides, mais aussi les jardins. L'infection est souvent asymptomatique mais elle peut parfois provoquer une maladie invalidante comprenant une atteinte cutanée, puis articulaire et neurologique. Le traitement repose sur des antibiotiques adaptés qui sont d'autant plus efficaces qu'ils sont débutés précocement. La prévention repose sur la protection contre les piqûres de tiques et sur l'examen rigoureux de la peau du corps et du cuir chevelu après toute promenade en milieu rural et particulièrement en forêt. Il est recommandé de consulter un médecin en cas d'apparition d'une éruption cutanée au pourtour d'une piqure de tique.

Pour plus d'informations, consulter les sites du ministère de la Santé : protection contre les tiques, maladie de Lyme et de l'Institut Pasteur.

Dans la région d'Almaty, les tiques sont particulièrement nombreuses d'avril à juin inclus. En cas de morsure, il convient de se rendre dans un centre d'urgence médicale dans les 3 jours qui suivent afin d'y recevoir un traitement préventif contre l'encéphalite à tiques (injection d'immunoglobuline). Les soins médicaux sont gratuits. L'injection doit être suivie d'une visite chez le neurologue, dans la polyclinique du quartier de résidence.

Charbon (ou anthrax)

Le charbon est une infection potentiellement mortelle qui concerne principalement les animaux (domestiques et sauvages) et survient rarement chez l'humain. La contamination est généralement la conséquence d'un contact cutané, mais elle peut être due à l'inhalation de spores d'anthrax ou à la consommation de viande contaminée. Les signes de la maladie peuvent comporter une éruption cutanée, des troubles digestifs et respiratoires. Le traitement repose sur une prise d'antibiotiques précoce et un traitement symptomatique. Il est recommandé d'éviter le contact direct avec des animaux infectés, leurs carcasses et les produits dérivés

Pour plus d'informations, consulter le site Santé publique France.

Des cas d'anthrax sont parfois signalés.

Fièvre typhoïde

La fièvre typhoïde est une maladie infectieuse causée par des bactéries présentes dans l'eau ayant subi une contamination fécale d'origine humaine, en général dans des zones où l'hygiène est précaire. L'infection résulte le plus souvent, de l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés ou d'une transmission directe de personne-à-personne. Les symptômes surviennent en moyenne 3 semaines après la contamination et associent : une fièvre continue, des maux de tête, une perte d'appétit, des douleurs abdominales avec diarrhée ou constipation, une grande fatigue et

parfois une éruption cutanée. Dans les formes plus graves, la fièvre typhoïde peut être fatale en l'absence de traitement.

Les mesures de prévention reposent sur les règles élémentaires d'hygiène générale vis-à-vis de l'eau, des aliments et du lavage des mains ainsi que sur la vaccination.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur.

Rage

La rage est une maladie virale mortelle affectant le système nerveux et présent dans la salive des animaux infectés, tels que chiens, chats, chauves-souris et autres mammifères sauvages. Le virus se transmet par morsure, griffure ou contact de la salive avec une peau lésée ou une muqueuse. L'évolution est rapide avec l'apparition de fièvre, maux de tête, anxiété puis de troubles neurologiques (coma). La rage est presque toujours mortelle une fois les symptômes déclarés. Il est recommandé d'éviter tout contact avec des animaux suspects domestiques ou sauvages. La vaccination préventive contre la rage avant un séjour en zone exposée peut être indiquée en fonction du type de voyage et en particulier chez les jeunes enfants dès qu'ils marchent. Il est conseillé de demander conseil à un médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

En cas d'exposition à risque, consulter immédiatement un médecin même si la vaccination est bien à jour.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires et le site de l'Institut Pasteur.

Pendant le voyage

Prévention contre les piqûres de tiques

La prévention contre les autres infections transmises par les tiques inclut :

- le port de vêtements couvrants et clairs, serrés au cou, aux poignets et aux chevilles ;
- l'application de répulsifs cutanés sur les parties découvertes ;
- la recherche impérative de la présence de tiques sur le corps, afin de les ôter très rapidement, après toute promenade en milieu rural et particulièrement en forêt dans les régions infestées.

Plus d'informations sur le site de l'Assurance maladie.

Mesures de prévention des contaminations digestives

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou des solutions de lavage hydroalcooliques, surtout avant et après les repas et le passage aux toilettes ;
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;
- Ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant) ;
- Éviter les glaçons et glaces, ainsi que la consommation de jus de fruits frais, de légumes crus et de fruits non pelés ;

- Ne consommer le lait que pasteurisé ou bouilli.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Informations utiles

Date de mise à jour le : 21 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Transport

Transport routier

Infrastructures routières

Les routes ne sont pas toujours entretenues, parfois mal balisées et peu éclairées. La signalisation manque souvent de clarté. Le Kazakhstan a réalisé d'importants travaux de modernisation des axes entre les principales villes. Le contraste entre ces toutes nouvelles routes et les axes secondaires, souvent très détériorés, est notable.

Il est recommandé aux voyageurs d'être prudents sur les routes, les accidents étant fréquents et les habitudes de conduite pouvant être imprévisibles. Les rudes conditions climatiques et la présence sur les routes d'animaux (notamment en province) peuvent constituer un danger supplémentaire. Il est recommandé de privilégier les déplacements au moyen de véhicules en bon état et bien équipés en réserves de carburant. En cas de déplacement en dehors des villes, il est conseillé de prévoir un bidon de carburant (surtout l'hiver où les températures peuvent avoisiner les -40°C), car les villes peuvent être très éloignées les unes des autres et les stations-services sont rares dans les régions rurales.

Permis de conduire

Le permis de conduire français, assorti d'un permis international sollicité auprès de l'ANTS avant le départ, permet de conduire au Kazakhstan. Toutefois, en cas de séjour de plus de 6 mois ou d'obtention d'un titre de séjour au Kazakhstan, il est obligatoire de procéder à l'échange du permis français contre un permis kazakhstanais, ce qui nécessite de réussir un examen théorique (possible en langue anglaise, en plus du kazakhstanais et du russe).

Code de la route

La vitesse maximale autorisée est, en général, de 120 km/h sur les autoroutes et de 70 km/h sur les routes de campagne.

Il est recommandé d'assurer le véhicule auprès d'un assureur local.

Contrôles

De nombreux radars surveillant la vitesse et l'arrêt aux feux tricolores sont implantés un peu partout en ville, tant à Astana qu'à Almaty.

La « tolérance zéro » est appliquée au Kazakhstan pour conduite sous emprise d'alcool : toute trace de présence d'alcool dans le sang peut conduire à la confiscation du véhicule.

Transports en commun

Il est déconseillé d'utiliser les moyens de transport collectifs, ceux-ci étant souvent vétustes et peu sûrs. Il est recommandé de privilégier l'usage de taxis officiels, les « taxis sauvages » présentant un risque d'agression et d'escroquerie.

Réseau ferroviaire

Le réseau ferroviaire est en bon état mais lent et peu sûr (risques de vols notamment). En cas de déplacement en train de nuit, il convient de privilégier un compartiment fermant à clé.

Transport aérien

Aucune compagnie aérienne kazakhstanaise ne figure sur la liste des compagnies interdites par l'Union européenne. Toutefois, s'agissant des vols internes, il reste recommandé de privilégier le recours aux compagnies nationales disposant d'une flotte récente.

Législation locale

Substances illicites

La consommation et la détention de drogue sont strictement interdites sur le territoire kazakhstanaise. Tout transport de drogue, à des fins personnelles ou dans un objectif de contrebande, est sévèrement puni par la justice (condamnation allant de lourdes amendes à des peines de prison).

Photographies

Il est interdit de photographier certains lieux sensibles (bases militaires, postes frontières). Avant toute prise de vue aux abords des bâtiments officiels, il convient de s'assurer qu'il n'y a pas de restriction particulière en s'adressant aux policiers et gardes présents.

Drones

Il est interdit de faire voler un drone au-dessus et à proximité des bâtiments officiels ainsi que des infrastructures et zones stratégiques.

Tout usage de drone nécessite de solliciter une autorisation préalable du Comité de l'Aviation (site en anglais) du ministère de l'Industrie et de la Construction à Astana en indiquant les caractéristiques techniques du drone et l'utilisation envisagée (lieu et durée du vol notamment). Les contrevenants s'exposent à la confiscation de l'appareil voire à des sanctions pénales.

Us et coutumes

Langues parlées

Le russe a le statut de langue officielle au même titre que le kazakh et est largement répandu dans le pays. Il fait office de langue principale de communication dans les grandes villes du nord du pays, ainsi qu'à Astana et Almaty. La langue kazakhe devient de plus en plus fréquemment employée dans les grandes villes.

L'anglais est également relativement bien compris et parlé, tant à Astana qu'à Almaty.

Religions

La République du Kazakhstan est un État laïc et la société fait preuve de tolérance religieuse. Les autorités kazakhstanaïses sont vigilantes à ce sujet et n'admettent aucun extrémisme, quel qu'il soit. Il est fortement déconseillé d'exercer une quelconque activité de prosélytisme au Kazakhstan.

Mœurs

L'homosexualité n'est pas interdite mais elle est peu tolérée.

De manière générale, il convient en toute circonstance d'adopter une attitude respectueuse des usages locaux et de garder à l'esprit que les différences culturelles peuvent susciter une interprétation erronée de certains comportements.

Informations pratiques

Consultez l'ensemble des fiches pratiques.

Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 21 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Visas d'affaires

Le Kazakhstan a rétabli **le régime d'exemption de visa de court séjour** pour les ressortissants de **54 pays, dont la France**, depuis le **1er janvier 2022**.

Pour les ressortissants français désirant prolonger leur séjour sur le territoire kazakhstanaïse dans le cadre de déplacements professionnels (participation aux négociations, conclusions des contrats, etc.), leurs partenaires kazakhstanaïses doivent faire une demande d'obtention de visa d'affaires auprès de la Direction de la police de l'immigration du lieu de séjour. Un visa d'affaires à entrée unique sera octroyé pour trente jours et l'enregistrement effectué de manière simultanée.

En cas de changement d'adresse du lieu de séjour, les voyageurs doivent se présenter aux services relevant du ministère de l'Intérieur dans la circonscription du nouveau lieu de séjour dans les cinq jours.

En cas de changement de domicile temporaire sur le territoire kazakhstanaïse, la partie invitante doit informer par écrit les autorités du ministère de l'Intérieur dans un délai de trois jours.

Pour les ressortissants français séjournant sur le territoire kazakhstanaïse et souhaitant investir dans des projets communs (co-entreprise), le partenaire kazakhstanaïse doit dresser un projet de business plan et le déposer au Comité d'investissement auprès du ministère des investissements et du développement de la République du Kazakhstan. A la demande du dit Comité validant le statut d'investisseur, le ministère des Affaires étrangères de la République du Kazakhstan, conformément à la législation en vigueur, délivrera un visa d'investisseur à entrée unique et d'une durée de 90 jours ; en cas de nécessité, un visa d'investisseur à entrées multiples et d'une validité de trois ans pourra être délivré.

Ces visas ne permettent pas d'exercer une activité salariée au Kazakhstan ou d'effectuer une mission religieuse.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique entrée/séjour de la présente fiche ou prendre l'attache de la représentation diplomatique kazakhstanaise la plus proche de son lieu de résidence.

Données économiques

Consulter la fiche repères économiques du Kazakhstan.

Contacts utiles

Service économique

Les Services économiques auprès des ambassades sont des services extérieurs de la Direction générale du Trésor. Ils ont pour missions l'analyse et la veille économique et financière, sur une base macroéconomique, l'animation des relations économiques, financières et commerciales bilatérales avec les pays de leur compétence et le soutien public au développement international des entreprises.

Service économique près l'Ambassade de France au Kazakhstan

Adresse : 62, rue Kosmonavtov, Astana

Tél. : +7 7172 97 44 89

Télécopie : +7 7172 97 44 83

Site Internet

Chambre de Commerce et d'Industrie France-Kazakhstan

Sise à Almaty, la Chambre de Commerce et d'Industrie France-Kazakhstan (CCIFK) est une communauté d'intérêts composés des différents types de représentation économique française au Kazakhstan, créée pour être une plate-forme de discussions, d'échange d'informations. Elle permet de développer et de maintenir un lien avec la communauté d'affaires de la France, des cercles francophones et francophiles d'une part et avec celle du Kazakhstan d'autre part.

Site internet

CCEF

Les conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF) forment un réseau actif de plus de 4 000 membres dans 146 pays, au service de la présence française dans le monde. Ils mettent leur expérience à disposition pour conseiller les pouvoirs publics, parrainer les entreprises, former les jeunes aux métiers de l'international et promouvoir l'attractivité de la France pour les investissements internationaux.

Président de section : M. Sébastien VINCENT, Novotel (Almaty)

Site internet : Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France

AFD

L'Agence française de développement (AFD) est l'agence qui met en œuvre la politique du développement définie par le gouvernement français.

Une représentation de l'AFD au Kazakhstan a été ouverte en septembre 2024 à Astana.

Adresse : Astana Tower – Smart City Spaces, Samal, 12 - Astana

Courriel : astanaoffice@afd.fr

Site internet

BAD

Le Kazakhstan est membre de la Banque asiatique de développement (BAD).

Site Internet

La page du Kazakhstan est consultable en ligne.

FMI

Le Kazakhstan et le FMI

Banque mondiale

Le Kazakhstan et la Banque mondiale

Contacts utiles

Date de mise à jour le : 21 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.

- Pompiers : **101**
- Police criminelle : **102** (d'un fixe) ou **112** (d'un portable)
- Ambulance : **103**
- Accident dû au gaz : **104**

Annuaire des représentations kazakhstanaïses en France

[Voir la liste](#)

Ambassade de France au Kazakhstan

Publié le : 11 juin 2025 Mis à jour le : 29 août 2025

Coordonnées

62, rue Kosmonavtov

Immeuble Renco

4e étage Micro district Tchoubary

010000, Astana
Kazakhstan

51.147551701154, 71.424058309102

+7 7172 795 100

+7 777 396 03 20

Tél. urgences en dehors des horaires d'ouverture de l'Ambassade

+7 7172 795 101

Liens utiles

[Ambassade de France au Kazakhstan](#)

X 

Facebook 

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.

Horaires : du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00

Consulat général de France à Almaty

Publié le : 20 juin 2025

Coordonnées

77 rue Kounaïev, « Park View »
050000, Almaty
Kazakhstan

43.244225432763, 76.947768457672

+7 7273 96 98 00

+7 777 396 03 20

Tél. urgences en dehors des horaires d'ouverture de l'Ambassade

Liens utiles

[Consulat général de France à Almaty](#)

Instagram 

Courriel : info.almaty-cslt@diplomatie.gouv.fr

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.

Section consulaire de l'Ambassade de France à Astana

Publié le : 01 septembre 2025

Coordonnées

Consulat

62, rue Kosmonavtov - Immeuble Renco - 4e étage Micro district Tchoubary

010000, Astana

Astana

Kazakhstan

51.131969425178, 71.423492431641

+7 7172 795 100

+7 777 396 03 20

(Tél. urgences en dehors des horaires d'ouverture de l'Ambassade)

+7 7172 795 101

Liens utiles

[Ambassade de France au Kazakhstan](#)

La prise de rendez-vous s'effectue exclusivement au moyen de l'adresse électronique ci-dessous.

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.

Courriel : admin-francais.astana-amba@diplomatie.gouv.fr